



LA PETITE HISTOIRE DES MOTS LA CHRONIQUE DE GEORGES POP

Eolienne: un souffle divin âprement débattu

La dispute sur l'érection de quelques éoliennes sur les mamelons jurassiens entre le Chasseron, dans le canton de Vaud, et le Creux-du-Van, dans celui de Neuchâtel, a rebondi de plus belle la semaine dernière. Plusieurs associations de défense de la nature ont lancé une pétition, avec le renfort de l'ancien directeur de l'Office fédéral de l'environnement Philippe Roch, du chanteur Michel Bühler et du conseiller national Michaël Buffat (UDC/VD) pour barrer la route aux «monstres de ferraille», notamment pour des raisons esthétiques. Les partisans du projet ont aussitôt riposté. Pour ne citer qu'elle, la fouguese verte libérale vaudoise Isabelle Chevalley a, en substance, raillé une coalition contre-nature qui, selon elle, sème des contrevérités et sti-

mule sans vergogne les nucléaires indigènes et français sans lesquels nos ampoules et nos cuisinières seraient souvent privées de jus. Les choses en sont là!

Dans la langue française, le mot éolienne est déjà identifié comme adjectif au 18^e siècle. On parlait alors de harpes éoliennes pour désigner ces élégants instruments de musique de plein air qui produisent des sonorités gracieuses mais aléatoires au gré du souffle des vents. Le mot devient nom commun pour la première fois en 1885, à l'initiative d'Ernest Sylvain Bollée. Ce Français, fondateur de cloches itinérant, inventa une éolienne qui porte son nom pour le pompage de l'eau dans les nappes phréatiques. L'éolienne Bollée fut produite en France de 1872 à 1933 à plus de

350 exemplaires. Une petite centaine est encore en activité, répartie sur l'ensemble de l'Hexagone, et ne semble guère, compte tenu de sa taille relativement modeste, offenser les pupilles des riverains.

Lors de sa rencontre avec Eole, Ulysse s'est vu remettre un sac dans lequel le souverain des brises et des bourrasques avait emprisonné avec bienveillance tous les vents contraires.

La première éolienne appelée à produire de l'électricité ne date, elle, pas d'hier. On la doit à Charles Francis Bush, un inventeur américain aux allures de paisible bourgeois moustachu. Durant l'hiver 1887-88, le bonhomme érigea dans un coin de sa

propriété une titanesque armature supportant un rotor de 17 mètres de diamètre muni de 144 pales façonnées en bois de cèdre. Malgré sa taille cyclopéenne, le colossal bidule ne fournissait que 12 petits kW destinés

à un usage strictement domestique.

Il n'en reste pas moins que cette monstrueuse éolienne privée fonctionna sans accroc pendant 20 ans et en inspira de nombreuses autres, beaucoup plus performantes. Le mot éolienne est officiellement entré dans

le Larousse en 1907. Il est évidemment inspiré du nom d'Eole, le maître des vents de la mythologie grecque dont la qualité est évoquée pour la première fois dans l'Odyssée d'Homère, épopée composée sans doute vers la fin du 8^e siècle av. J.-C.

Selon le poète, lors de sa rencontre avec Eole, Ulysse s'est vu remettre un sac dans lequel le souverain des brises et des bourrasques avait emprisonné avec bienveillance tous les vents contraires. Mais l'équipage du roi d'Ithaque s'en empara et l'ouvrit inconsidérément, chassant, pour son malheur, son navire loin de sa destination. En observant les tempêtes que soulèvent aujourd'hui chez nous les projets éoliens, on peut raisonnablement en déduire que le sac d'Eole n'a toujours pas été refermé...

LE CLIN D'ŒIL

ENVOI DE MAX BERNARD BÉRÉ,
LA NEUVEVILLE



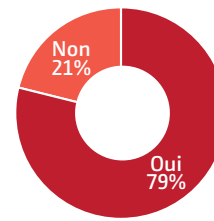
UNE VRAIE TÊTE DE MOINE...

Il y a deux semaines, Bellelay accueillait la Fête de la tête-de-moine. Un rendez-vous qui a attiré quelque 15 000 personnes. Parmi les nombreux événements, le concert du Chœur des Montagnards Les Moulins, qui s'est produit dimanche dans l'abbatiale.



LA QUESTION DE LA SEMAINE PASSÉE

Bernhard Pulver a-t-il eu raison d'appeler au calme ses partenaires jurassiens et prévôtois?



participation: 71 votes

COURSE AUX ÉOLIENNES

Une parodie de démocratie

La soirée d'information de mardi 15 mai de la commune de Sonvilier sur le projet de parc éolien des «Quatre Bornes» a donné une triste image de la démocratie aux quelque 120 personnes présentes. L'assemblée eut pour seul droit de poser des questions sur une série de sujets techniques soigneusement sélectionnés. La commune refuse par ailleurs de mettre les plus de 1000 pages de documents à disposition du public sous format électronique.

Probablement refroidies par l'expérience de Fontainemelon de la semaine précédente, où un véritable débat avait eu lieu entre les autorités et la population, les autorités de Sonvilier ont pris la décision d'empêcher l'expression de tout avis critique. Seules des questions étaient autorisées sur des thèmes préalablement choisis, et l'ordre du jour n'a laissé aucune place à une discussion d'ensemble. Des thèmes essentiels – par exemple la mise en péril du Parc naturel régional du Chasseral – n'ont pas pu être abordés. La loi fédérale sur l'aménagement du territoire, qui rend ce type de procédures d'information-participation obligatoires par son article 4, prévoit pourtant que la population puisse participer de manière adéquate, ce qui lui a clairement été refusé hier.

«La manière dont les choses ont été conçues montre la peur des autorités à vouloir prendre en compte l'opposition croissante contre ce projet éolien démesuré», estime Michel Fior, président de Paysage Libre BEJUNE. «Avec des machines de 208 mètres de haut prévues à 300 mètres des habitations, on comprend que ce projet industriel devient extrêmement clivant», estime-t-il. Dans le même ordre d'idées, Paysage Libre BEJUNE a été informée lundi par son maire que la commune de Sonvilier refusait de mettre les plus de 1000 pages du dossier à disposition sur son site internet ou sur tout autre support électronique, ceci «par souci d'équité», selon l'explication officielle. En obligeant tout un chacun à consulter les documents au bureau communal aux heures de bureau, Sonvilier met délibérément les bâtons dans les roues de la population désireuse d'approfondir un dossier très touffu et complexe.

Paysage Libre BEJUNE dénonce ce refus d'entendre l'opposition croissante à ce projet destructeur pour le paysage de l'Arc jurassien, la santé et la sécurité des riverains. Il contribue à détériorer le climat social dans une région entière, alors qu'on pourrait attendre des communes qu'elles fassent tout pour garantir l'harmonie de la vie collective.

COURRIER DES LECTEURS

ROMANDS DE BIENNE

Les Welsches comptent-ils pour des prunes?

C'est avec un très grand intérêt que nous avons lu le long entretien effectué par Le Journal du Jura avec le président du Gouvernement bernois Bernhard Pulver et paru le samedi 12 mai. Il se confirme que le futur ancien ministre était un ardent défenseur du bilinguisme. Comme nous, d'ailleurs. Mais nous avons tout de même été interloqués. Cet article devait notamment lui permettre de «dresser un bilan de la situation des francophones» du canton de Berne. Or, aucune des 22 questions posées n'évoque le statut des francophones de Bienne. Et le nom «Bienne» ne figure qu'à une seule reprise...

Loin de nous d'avoir la folle audace de remettre en cause le choix éditorial du Journal du Jura. Mais nous estimons légitime d'exprimer notre frustration. Qui se bat au quotidien pour dénoncer les atteintes au bilinguisme, de plus en plus flagrantes et nombreuses? Qui ne cesse de plaider pour un rapprochement politique concret entre les francophones du Jura bernois, de Bienne et du reste du canton? Qui ne cesse de répéter que si les intérêts évidents des francophones de Bienne ne sont pas respectés, le bilinguisme cher au canton de Berne deviendra une coquille vide? Bref, nous avons trouvé regrettable que durant ce long en-

retien, aucune ligne ne soit consacrée aux plus de 20 000 francophones de la ville de Bienne. Notre stupeur fut d'autant plus grande que Le Journal du Jura a tout le temps eu son siège... à Bienne. Et nous espérons qu'il en sera longtemps ainsi.

Mohamed Hamdaoui et Samantha Dunning
(Bienne)

PISCINES DE MOUTIER ET DE BÉVILARD

Il faut rendre à César...

Les différents articles parus dans les médias régionaux concernant la synergie entre la piscine de Moutier et de Bévilard me réjouissent, mais me laissent songeur. En effet, ils donnent l'impression que ce sont les responsables communaux de Moutier et de Valbirse qui sont les initiateurs de l'idée de créer une collaboration entre les deux piscines afin que les détenteurs d'un abonnement dans l'une ou de l'autre puissent bénéficier d'un rabais sur l'entrée journalière dans la seconde.

Je tiens à remettre l'église au milieu du village et préciser les faits suivants. Effectivement les responsables communaux ont pu réaliser cette offre, suite à une motion que j'ai déposée au Conseil de ville de Moutier en date du 26 janvier 2015. J'avais déposé cette motion après une discussion avec le responsable de la piscine de Bévilard.

Je tiens à noter que le Conseil municipal de Moutier, par son rapporteur M. Baillif, dans sa réponse du 24 mars 2015, demandait au Conseil de ville de Moutier de rejeter cette motion. Ce projet était jugé irréa-

liste et trop coûteux. Cette motion a été acceptée, après nombreux débats et échanges verbaux, lors du Conseil de ville de Moutier le 29 juin 2015, par 21 voix contre 13. L'aboutissement de ce projet et son renouvellement me ravissent, car tous les intervenants sont satisfaits. Cependant, l'abstention d'informer correctement la population sur l'historique de cette offre, ne frise-t-elle pas la malhonnêteté? Je laisse cette question à méditer aux lecteurs.

Patrizio Robbiani (Moutier)

VOTATION DU 10 JUIN

Verrouillage inefficace

Un des principaux objectifs annoncés de la nouvelle loi sur les jeux d'argent est de mieux protéger les joueurs contre les risques d'addiction. Concrètement, cette loi veut mettre sur pied des verrouillages, à savoir des blocages de sites étrangers de jeux en ligne. Toutefois, le type de blocage prévu par la loi n'est pas efficace, car il est très facilement et rapidement contournable. Il existe des navigateurs internet, par exemple Opera, pouvant rendre ces blocages inefficaces. De ce fait, alors même qu'un des objectifs centraux de cette nouvelle loi ne peut pas être atteint, qu'en est-il de son utilité? Les jeux d'argent, comme nous le savons très bien, peuvent être très addictifs, encore davantage face à la numérisation. Ce problème ne doit pas être pris à la légère, mais cette loi ne le résout aucunement. La refuser permettra l'élaboration d'une solution véritablement efficace.

Michel Tschank (Berne)